

## Relevé de décisions du Comité de pilotage CEE

14 juin 2019

Annexes : Diaporama présenté en séance + Scénario de délivrances CEE 2019-2021

- Fiches d'opérations standardisées : La dernière modification du catalogue des fiches CEE a été présentée (création de la fiche BAR-TH-163 « Conduit d'évacuation des produits de combustion »). Le contenu et le calendrier du traitement du 1<sup>er</sup> lot pour 2019 est présenté ainsi que le contenu et le calendrier prévisionnels du traitement du 2<sup>nd</sup> lot. **Les participants adresseront leurs avis sur le contenu du 2<sup>nd</sup> lot d'ici le 28 juin.**
- Coup de pouce économies d'énergie – Projet chaudières : Les statistiques « chauffage » et « isolation » recueillies à fin mai 2019, le site [www.prime-chaudieres.gouv.fr](http://www.prime-chaudieres.gouv.fr), ainsi que les perspectives à venir sont présentées. L'envoi du reporting mensuel par chaque signataire de charte « coup de pouce » est obligatoire, avant le 5 de chaque mois ; la validité des données doit être vérifiée avant envoi ; un reporting géographique est envisagé pour les plus gros faiseurs.
- Élargissement du dispositif CEE aux installations ETS : Des projets de textes (décrets et arrêtés) seront soumis à l'avis du Conseil supérieur de l'énergie en juillet. Ils seront également communiqués pour information aux membres du comité de pilotage.
- Programmes CEE : le portefeuille des 47 programmes actifs est présenté, ainsi que l'appel à programmes 2019.
- Réconciliation Fioul 2018 : Il est notamment rappelé que la déclaration des ventes était due au 1er mars 2019.
- Délégations des obligations P4 : L'état de la situation est présenté par le PNCEE.
- Bilan des demandes et délivrances de CEE : L'état de la situation est présenté par le PNCEE.
- Prolongation de la 4<sup>ème</sup> période : Un projet de décret portant extension de la 4<sup>ème</sup> période à iso-obligation annuelle, soit un objectif de 2133 TWhc sur 4 ans, et un projet d'arrêté réduisant à 6 mois la durée entre l'achèvement d'une opération et son dépôt seront soumis à l'avis du Conseil supérieur de l'énergie du 4 juillet [NDLR : décalé au 9 juillet]. Un scénario de délivrance de CEE sur les années 2019-2021, dont les chiffres figurent en annexe au présent relevé de décision, est présenté par la DGEC. **Les participants sont invités à transmettre leurs propres scénarios.**
- Etudes « évaluation ex post du dispositif CEE » et « gisements CEE pour la période 2021-2030 » : L'avancement et le calendrier de ces études sont présentés par l'ADEME.
- La décision n°426516 du Conseil d'Etat du 7 juin 2019, ainsi que le calendrier des prochains rendez-vous sont présentés.